



Sécurisation des personnes contre les chutes du portique en aluminium comme dispositif d'ancrage selon la norme EN 795:2012

Les systèmes sophistiqués de portiques en aluminium peuvent également être utilisés à des fins alternatives. Outre le levage traditionnel de charges, la sécurisation des personnes est désormais également certifiée et donc autorisée.

Le portique en aluminium a été testé en combinaison avec le chariot comme dispositif d'ancrage. La personne à sécuriser peut s'attacher directement au chariot à l'aide d'un « équipement de protection individuelle » de son choix. Tout secouriste peut alors également s'attacher au même chariot.

Un utilisateur maximum par chariot peut s'assurer contre les chutes avec son « équipement de protection individuelle ». Le chariot lui-même est sécurisé en activant la sangle rouge.

En général, nos systèmes de portiques en aluminium se caractérisent par leur grande flexibilité et leur manipulation aisée. La construction autoportante réglable en hauteur et en longueur peut être facilement montée et démontée en quelques étapes simples. Aucune modification structurelle (par ex. fixations par chevilles ou similaires) n'est nécessaire.

- ▲ version stationnaire up to capacité de charge 1,500 kg poutre unique
- ▲ version stationnaire up to capacité de charge 3,000 kg double faisceau
- ▲ mobile sous charge up to capacité de charge 1,500 kg poutre unique
- ▲ mobile sous charge up to capacité de charge 3,000 kg double faisceau
- ▲ avec cadres latéraux rabattables
- ▲ avec poutre en aluminium enfichable / divisée
- ▲ avec chariot verrouillable avec frein de stationnement
- ▲ avec réglage horizontal intégré

Levage de charges, sécurisation de personnes – testé et approuvé

Capacité de charge portique en aluminium

- En fonction de la capacité de charge du portique, jusqu'à 5 chariots peuvent être utilisés, ce qui permet d'assurer jusqu'à 5 personnes en même temps.
- Le chariot utilisé pour sécuriser les personnes ne doit pas être utilisé pour transporter une charge en même temps, aucune charge ne doit être prélevée en parallèle.
- Si un chariot est utilisé pour transporter une charge, un autre chariot peut être utilisé en parallèle pour sécuriser les personnes.
- Cela réduit la charge nominale de la grue de 600 kg.
- Si plusieurs chariots sont utilisés pour sécuriser les personnes, la charge nominale est réduite de 100 kg supplémentaires pour chaque personne supplémentaire à sécuriser.

Nombre de personnes autorisées

| | |
|---------|---|
| 500 kg | 1 |
| 1000 kg | 2 |
| 1500 kg | 3 |
| 2000 kg | 4 |
| 3000 kg | 5 |

Lors de travaux dans des zones où il existe un risque de chute, il convient d'utiliser un « équipement de protection individuelle » contre les chutes de hauteur. Voir également la règle 112-198 de la DGUV

Les dispositifs d'ancrage selon DIN EN 795 sont des composants de systèmes d'arrêt des chutes, de retenue ou de positionnement au travail.

Charge nominale de la grue

| | |
|--|-----------------|
| Charge nominale de la grue | 2,000 kg |
| Chariot pour dispositif de sécurité personnel | - 600 kg |
| Chariot supplémentaire pour dispositif de sécurité personnel : | - 100 kg |
| Capacité de charge restante | 1,300 kg |

La grue à portique est homologuée pour la sécurisation des personnes, mais pas pour le transport de personnes. Elle ne doit donc pas être utilisée pour la descente de personnes. Les exigences relatives aux dispositifs d'ancrage pouvant être retirés de la structure dans le cadre du système de fixation sont réglementées, entre autres, par la norme DIN EN 795.

Le dispositif d'ancrage lui-même est défini dans les EPI.

Les EPI contre les chutes de hauteur sont classés dans la catégorie de risque III (protection contre les risques pouvant entraîner des conséquences très graves telles que la mort ou des dommages irréversibles à la santé). La procédure d'évaluation de la conformité des EPI contre les chutes de hauteur comprend un examen de type UE.

Examen de type du système d'ancrage Les portiques en aluminium SCHILLING sont homologués pour une utilisation comme dispositif d'ancrage de type B pour la sécurisation des personnes conformément à la norme DIN EN 795:2012.

Référence normative

Responsabilité de l'utilisateur

| | |
|---------------|--|
| EN 360 | Équipement de protection individuelle contre les chutes de hauteur – Dispositifs antichute Les dispositifs antichute de type rétractable doivent toujours être fixés à des dispositifs d'ancrage situés verticalement au-dessus de la personne. |
| EN 362 | Équipement de protection individuelle contre les chutes de hauteur – Longe |
| EN 363 | Équipements de protection individuelle – Systèmes antichute individuels |
| EN 365 | Équipement de protection individuelle contre les chutes de hauteur - Exigences générales relatives aux instructions d'utilisation, d'entretien, de contrôle périodique, de réparation, de marquage et d'emballage |

Responsabilité

DIN EN 795 Équipement de protection individuelle – Dispositifs d'ancrage.